

**MEMO DE FACTURATION DE LA PRISE EN CHARGE DU PIED DU PATIENT DIABETIQUE
DANS LE CADRE DU DEPISTAGE DE LA NEUROPATHIE**

	prévention des lésions des pieds à risque de grade 2 chez le patient diabétique	prévention des lésions des pieds à risque de grade 3 chez le patient diabétique	suivi N+1 des lésions des pieds à risque de grade 2 ou 3 chez le patient diabétique	évaluation conduisant à estimer que le patient n'est pas éligible (ne relevant ni du grade 2 ni du grade 3)
1ère séance de prévention	POD 1,19	POD 1,19	POD 1,19	POD 1
forfait annuel de 5 séances	les 4 séances suivantes sont cotées POD 1			
forfait annuel de 6 séances (pied sans plaie)		les 5 séances suivantes sont cotées POD 1		
forfait annuel de 8 séances (plaie du pied en cours de cicatrisation)		les 7 séances suivantes sont cotées POD 1		
absence de forfait				non facturable = NR

Le nombre maximal de séances pouvant être prises en charge dans le forfait de prévention pratiqué par le pédicure-podologue (POD) est le suivant :

Pour les patients à risque, de grade 2, le forfait annuel de prévention des lésions des pieds (POD) comprend 5 séances de soins de prévention au maximum ;

Pour les patients à risque de grade 3 le forfait annuel de prévention des lésions des pieds (POD) comprend 8 séances de soins de prévention au maximum pour un patient présentant une plaie du pied diabétique en cours de cicatrisation, et 6 séances de soins de prévention pour un patient ne présentant pas de plaie du pied du patient diabétique.